ARRITTI

nu 2777 da u 12 à u 18 di ghjennaghju 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Cap'artìculu

Les scénarios de 2023

p. 3

ETS, Emission Trading Systems, en français : Systèmes d'Echanges de Quotas d'Emission ; CBAM, Carbon Border Ajustement Mecanism, en français : Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières... Ce sont deux outils d'une véritable révolution dans la lutte contre le réchauffement climatique dont l'Europe est en train de se de se doter depuis le vote du Parlement Européen intervenu lors de la séance de décembre 2022. À lire en p. 4-5

Lutter contre le réchauffement climatique

La révolution européenne

Discrimination linguistique

p. 6-7

Longa vita à Fañch è Artús !

Sauver le peuple corse

p. 9

Encore un long chemin à parcourir...

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

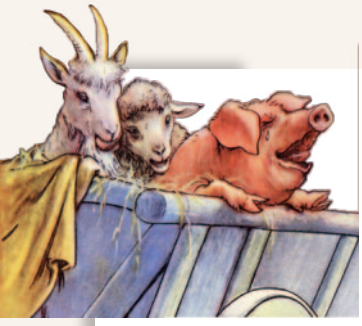

Capra, muntone è purchettu

Vincilioni o Martinetti[1] purtava annant'à un carrettu, una capra, un muntone è un purchettu.
St'ùltimu, pocu cuntentu, lintava certi mughji chì mittìanu spaventu.

– O Mario Lanza[2]... ai cantatu a Tosca è a Traviata[3], cù una voce di tenore chì sfiata... Falla finita... Ci poi lascià un pocu di pace ?
Guarda a capra cum'ella si tace... Fà cumu hè u muntunellu cusì tranquillu in lu so scurnarellu...

– Aah... ponu dorme tranquilli, sanu induv'elli vanu sta sera.
Capra và à fassi mungne, Pegoras và à la tundera.
Ma... si tù m'ai ingrassatu a brinnata[4], ùn hè sicuramente micca pà a me lana arricciulata...
Aghju amparatu da zitellu, cosa ellu hè un lonzu, cosa ellu hè un ficatellu.
Quantu di a mo sterpa anu intesu a to prèdica, chì sò andati à finisce ind'è quellu Pittiloni[5] in Bastèlica ?
Prumetti d'ùn fà più coppa bucugnanesa, è ti cantu a Marsegliesa !

Muralità
Di gioia o di guai a vita hè fatta,
Sicondu ciò chì bolle in la pignatta. ■

1. Vincilioni è Martinetti : macillari aiaccini. • 2. Mario Lanza : tenore talianu cunnisciutu assai à l'èpica. • 3. A Tosca : operà di u musicante talianu, Giacomo Puccini. A Traviata : operà di u musicante talianu, Giuseppe Verdi. • 4. Brinnata : magnùscula fatta cù u brennu (ciò chì ferma di u granu dopu macinatu) di l'animali. • 5. Pittiloni : fabricante di robba purcina in Bastèlica.

www.arritti.corsica

Accapu di a reddazzione

Risuluzioni (2)

Postu chè no simu in tempu d'auguri è di risuluzioni, a settimana scorsa avemu parlatu di e risuluzioni chì tutt'ognunu pò prende per migliurà a vita in sucietà è fà prò à l'ambiente. Basta pocu è u pocu face l'assai... Avemu parlatu di u lozzu è di i pìcculi sforzi chè no pudemu fà, per noi, per l'altri, pè a pianetta. Cumprà menu imballasgi, per avè menu à ghjittà ; riciculà u plàsticu ch'impuzzichisce l'ambiente è ùn si strughje micca ind'è a natura, mondu più i sacchettini è i prudutti ghjittèvuli ; scartà dopu pranzu e buchje di pomi è altra robba fermentèvule cumposta d'acqua pè u più, è chì impuzzichisce l'altri lozzi in e rumènzule, da impedisce ch'elli sìanu riciculati in i centri fatti appostu ; cunsummà lucale per aiutà i nostri agricultori è artisgiani è ùn fà viaghjà decine di millaie di chilòmetri robba da manghjà ch'omu pò cultivà in Corsica, eccèttera. Oghje, parleremu di e mosse chè no pudemu fà pè a nostra lingua è a nostra cultura. Dassi un pocu di curagiu per parlà di più a nostra lingua, in famiglia, frà l'amichi, à u travagliu, in i magazini, sarìa già un benefiziu tamantu ! L'avemu detta, u pocu face l'assai, è perchè micca principià da ssu pocu ? Una frasatuccia ogni tantu, un salutu in carrughju, un ischerzu ind'una cunversazione, un cumentu quì, un sullevu culà... ùn dumanderebbe micca tanti sforzi è sarebbe un prugressu pè a nostra lingua ! È sè vo ùn ghjunghjite micca à parlà, forse sarete più pronti à cantichjà ? Cantate puru solu in vittura sè vo ùn a vi sentite micca à u principiu, è venerà prestu di pudè fà di più. È perch'è micca pruvassi à leghje a nostra lingua ? Ci hè tantu scrivani è pueta chì fàcenu u sforzu di tramandala sta lingua, cumpràteli ogni tantu un libru è pruvàtevi à a lettura, vidarete chì i riflessi capiscitoghji vènenu in fùria... Arritti, dapoi parechji anni, incuragitu da u militentone culturale Alinu Bitton Andreotti, dettu Minicale, si prova à mette accentuazione nant'à e parulle per prevene ch'ellu ci hè ghjust'à puntu l'accentu à stu locu precisu (per un dettu : ànghjulu, chilòmetru, sìmbulu, vìa...) ancu sè a scrittura ùn a prevede micca. Micca tuttu u mondu apprezieghja frà i culturali è fra i linguisti, ma u nostru scopu à noi, ghjurnalisti è militenti di a lingua, hè di permette à quelli ch'ùn sanu induve mette l'accentu, di truvà un sustegnu è di pudè leghje più facilmente cusì. Cumpràtevi dinù un dizziunaziu corsu è pruvate à traduce scritti da corsu à francese è da francese à corsu... hè una manera d'avvanzà ind'è a maestrìa di a nostra lingua. Parlà, leghje, scrive, ghjè tramandà ! O ghjente, hè impurtantìssimu di fà sti sforzi, a cuufficialità, sè no ci ghjunghjemu, ùn ferà micca tuttu ! Dumandate dinù à i vostri cumercianti di mette un pocu di lingua corsa in i so magazini. Infine, sustenite à Scola Corsa chì travaglia à a futura generazione corsufona ! Eppò cù a lingua, ci hè a cultura. Sustene l'artisti, ghjè sparghje a nostra cultura. Ùn hè pussìbule per elli di campà solu di cantu corsu... cumprate i so dischi, andate à vèdeli nant'à a scena, invitate amichi à ste serate dinù. Più sparghjimu a nostra cultura, più a femu avvanzà !
Eccu, ùn basta micca à rivendicassi Corsu è bramà di più putere... ci tocca à fà campà st'identità da per noi dinù ! Allora, parlate corsu, lighjite, scrivite è sparghjite a nostra lingua è a nostra cultura, eccu una bella risuluzione pè u 2023 ! Pace è Salute à a lingua corsa ! ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Les scénarios de 2023

En Corse, comme hors de Corse, l'année 2023 s'annonce difficilement prévisible. Entre scénario vert et scénario sombre, bien malin qui saura situer le curseur et anticiper les mois à venir.

Pour l'avenir de la Corse, l'horizon politique s'écrira selon les évolutions du « processus de Bauveau » engagé depuis mars dernier et le protocole signé entre Gérald Darmanin et Gilles Simeoni après les évènements qui ont fait suite à l'assassinat d'Yvan Colonna. Le processus est toujours là en ce début d'année, mais il doit trouver urgemment un second souffle.

Si tel est le cas, la route sera cependant ardue. Le rétroplanning est serré en vue d'une réforme constitutionnelle permettant l'autonomie de la Corse, qui devra intervenir avant fin 2024 au plus tard, avant que le quinquennat Macron n'entame sa dernière ligne droite. Cette procédure de réforme constitutionnelle demande six mois au moins, puisqu'il faut réunir les délibérations convergentes du Sénat et de l'Assemblée nationale avant de réunir le Congrès à Versailles.

Par ailleurs la procédure finale au Parlement ne pourra démarrer qu'après un accord politique au niveau de la Corse. Celui-ci devra donc intervenir avant l'été 2024, et le débat ne pourra se résumer à une question diverse mise à l'ordre du jour d'une session ordinaire de l'Assemblée de Corse. Les institutions consultatives (Conseil économique, social, environnemental et culturel, et Chambre des territoires), les corps constitués (associations des maires, les Chambres consulaires), la société civile en général, vont s'inviter dans le débat démocratique, et, au-delà le peuple corse dans son ensemble. Faudra-t-il aller jusqu'à un referendum comme en 2003 ? Ce précédent y invite fortement, et cela sera réclamé par beaucoup. Mener à bien le débat en Corse devrait ainsi occuper la plus grande partie du premier semestre 2024.

Reste donc pour construire la base de l'accord un délai de 12 mois, soit l'année 2023, ce qui est extraordinairement court. Or un trimestre est passé depuis la dernière réunion de septembre sans que l'on ait progressé d'un iota car les décisions de justice sur les prisonniers corses minent la confiance qui s'était invitée lors des deux premières réunions tenues après la nomination du nouveau gouvernement et la confirmation du rôle de Gérald Darmanin comme négociateur du côté de l'État.

Dans ses vœux, le président du Conseil exécutif a souhaité que le processus reprenne et avance positivement. Il y a urgence à ce qu'il soit entendu !

Hors la Corse aussi, l'année 2023 s'annonce comme particulièrement incertaine.

En France, le gouvernement se débat à coups de 49-3 pour effacer sa déconvenue électorale de juin dernier qui l'a privé de majorité absolue. Dossier des retraites, et d'autres tout aussi difficiles, sont à l'ordre du jour des prochains mois. Ça peut passer, mais ça peut aussi casser ! Si ça passe, il faudra trouver, malgré l'éclatement politique actuel, l'espace d'un consensus autour de la réforme corse et rassembler la majorité des trois cinquièmes requise par la Constitution. Si ça casse, il faudra retourner aux urnes en ayant engrangé auparavant l'avancement maximum du débat sur l'avenir de la Corse. De toutes façons, le surplace actuel ne doit pas durer davantage !

L'Europe quant à elle est mise sous l'hypothèque de la guerre en Ukraine et de la nouvelle donne politique et économique qu'elle engendre. Les coûts humains sont déjà épouvantables et on ne peut être insensibles au sort de ces centaines de très jeunes conscrits russes fauchés par la guerre le soir du nouvel an.

Les sanctions économiques occidentales n'ébranlent guère la détermination agressive de Moscou qui campe économiquement sur son trésor minier et gazier. D'autant plus qu'au plan économique et matériel, l'effort de guerre est beaucoup plus supportable pour Moscou que pour Kiyv puisque 99% des dégâts sont en territoire ukrainien. Les pertes humaines sont autant de blessures qui ne se refermeront pas de sitôt et l'orgueil de l'État russe, qui se veut grande puissance mondiale, pousse à la surenchère permanente. Il faudra probablement de longs mois avant que cette guerre ne s'arrête et l'Europe devra faire face pour une longue durée à la nouvelle donne économique qui s'impose à elle : apporter des moyens économiques et militaires à l'Ukraine pour que sa résistance soit confortée, apporter une aide humanitaire généreuse à ceux qui sont obligés de fuir leur pays, consolider l'isolement de l'économie russe tout en réussissant à supporter les conséquences de l'arrêt des livraisons d'énergie, particulièrement du gaz. Les premiers bilans font état de bons résultats de la campagne de sobriété lancée pour l'hiver dans tous les pays d'Europe, tandis que l'accélération de la transition énergétique est la véritable réponse de moyen terme. Mais la dépendance était allée si loin qu'il sera encore nécessaire de produire beaucoup d'efforts.

En espérant que les scénarios les plus favorables finiront par s'imposer : Bon'annata 2023 è, più chì mai, Pace è Salute. ■

Ambiente

Contre le réchauffement climatique

La révolution européenne de l'ETS/CBAM

ETS : Emission Trading Systems, en français Systèmes d'Echanges de Quotas d'Emission ; CBAM, Carbon Border Ajustement Mecanism, en français : Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, « ETS » et « CBAM » selon les acronymes anglo-saxons qui se sont imposés. Ce sont deux outils d'une véritable révolution dans la lutte contre le réchauffement climatique dont l'Europe est en train de se de se doter depuis le vote du Parlement européen qui est intervenu lors de la séance de décembre 2022.

De quoi s'agit-il ? Les « ETS » consistent à quantifier les tonnes de CO_2 qu'un industriel émet quand il produit, et à instaurer un « marché carbone » qui fait payer une somme pour compenser l'impact de ces émissions du fait du réchauffement climatique auquel elles contribuent. Ils ont été instaurés dès 2005. L'objectif est que ce surcoût pousse l'industriel à multiplier les efforts pour limiter ses émissions, et même à faire en sorte que le marché « expulse » de lui-même les process industriels les plus émetteurs de CO_2. Les « CBAM » qui sont en cours d'adoption permettront à l'avenir de prélever sur un produit importé les mêmes « quotas CO_2 » que s'il avait été produit en Europe, ce qui met fin au risque de délocalisation des industries qu'une trop forte fiscalité carbone aurait provoquée si elle n'était pratiquée qu'à l'intérieur de l'Union européenne. La conjonction des deux dispositifs fait entrer la lutte contre le réchauffement climatique dans une nouvelle ère, en Europe, et aussi hors d'Europe car cela impactera tous les producteurs, où qu'ils soient dans le monde, dès l'instant qu'ils vendent leurs produits à l'Europe.

Un exemple pour illustrer : l'industrie du bâtiment. Elle utilise pour l'essentiel des matériaux à base de ciment. Le ciment est obtenu à partir de la chaux, elle-même obtenue à partir du calcaire qui est abondant dans la nature. Mais pour transformer le calcaire en chaux, il faut le porter à très haute température, ce qui consomme beaucoup d'énergie, et surtout, les deux tiers des émissions proviennent de la réaction chimique elle-même qui émet une molécule de CO_2 chaque fois qu'une molécule de calcaire (carbonate de calcium) devient une molécule de chaux (oxyde de calcium). Le bilan carbone du ciment est énorme, pour un tiers en raison de l'énergie consommée, et pour deux tiers pour les molécules de CO_2 émises lors de sa fabrication.

Le mécanisme ETS consiste à quantifier cette contribution au réchauffement climatique, afin de pouvoir la taxer au prix fort. Cela fait 15 ans que cette procédure a été établie, mais elle était vouée à l'impuissance jusqu'à la révolution adoptée le mois dernier, qui permettra d'imposer le même surcoût au ciment importé qu'à celui produit sur place. Sinon, le ciment, mais aussi l'acier, l'aluminium, la pétrochimie, la production d'engrais, la production d'électricité, et tant d'autres industries seraient aussitôt délocalisées hors d'Europe vers d'autres pays, et le carbone qui aurait dû être taxé en Europe reviendrait alors détaxé depuis les pays tiers.

Pour éviter de telles délocalisations massives, l'Europe avait décidé, au moment de la création des ETS en 2005, d'attribuer des « quotas gratuits », que l'on appelle aussi des « droits à polluer », en faveur des industriels les plus vulnérables face aux importations. Grâce à la mise en place du CBAM (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières), ces quotas gratuits vont pouvoir progressivement disparaître, ciment européen et ciment extérieur étant remis à égalité au moment de l'importation du second en Europe, ainsi que toutes les productions fortement émettrices de gaz à effet de serre, acier, aluminium, engrais, pétrochimie, etc.

Dans le vote survenu au Parlement européen, l'accord a été total sur la mise en place du tandem « ETS-CBAM » qui va révolutionner le marché en instaurant un mécanisme dynamique de lutte contre les gaz à effet de serre. Les débats ont porté sur les délais de mise en œuvre, et l'extension à d'autres secteurs au-delà des grandes industries actuellement concernées par les ETS qui produisent 50 % des gaz à effet de serre émis en Europe : transport maritime, transport aérien, chauffage domestique,

transport routier, isolation des bâtiments, etc. Ce passage de l'échelle industrielle proprement dite aux autres secteurs qui affectent les consommateurs directement a été au centre des débats pour ne pas risquer un effet « gilets jaunes » qui viendrait contredire, pour des raisons sociales, les ambitions climatiques. D'où de longues discussions sur le calendrier de mise en œuvre, sur la création d'un Fonds social pour le climat qui sera alimenté par les ETS perçus, etc.

L'accord final s'est fait sur un objectif de suppression de tous les « quotas gratuits » attribués depuis 2005 aux industriels d'ici 2034, pour leur laisser le temps de faire évoluer les outils de production en vue de la réduction équivalente des émissions de gaz à effet de serre. Dès l'an prochain (2024), le transport maritime commencera à payer pour ses émissions CO_2, mais une exemption jusqu'en 2030 a pu être obtenue pour les petites îles, les transports liés à des obligations de service public et les régions ultrapériphériques.
Chaque application du dispositif a été examinée dans le détail, et le texte finalement négocié est globalement satisfaisant.
Que peut-on attendre de cette révolution ? Tout dépendra bien sûr du prix qui sera appliqué à chaque tonne carbone émise. Mais la lutte contre le réchauffement climatique demande que l'on agisse vite et fort. Par exemple, pour revenir à l'exemple du ciment, que l'on oriente l'industrie du bâtiment vers de nouveaux modes de constructions, par exemple en utilisant le bois qui, au lieu d'émettre du CO_2 dans l'atmosphère comme le fait le ciment, permet au contraire de le fixer dans les constructions.
L'invention du béton au début du 20e siècle avait alors révolutionné la construction qui jusqu'alors était principalement le fait de pierres maçonnées. L'application du dispositif ETS/CBAM pourrait avoir à son tour des effets considérables sur les constructions des prochaines décennies, avec des bâtiments isolés et le recours à des matériaux biosourcés comme le bois.

Et ces mutations ne concerneront pas que l'Europe car l'Union européenne, qui représente 25 % du PIB mondial, a un effet d'entrainement sur le reste de l'économie mondiale. Même s'il est établi en Inde ou en Chine, chaque acteur économique devra tenir compte des conditions d'accès au marché européen quand il produit, et, une fois qu'il a su s'adapter aux contraintes fixées par l'Europe, il est probable que le reste de sa production, vendue ailleurs dans le monde, s'effectuera dans les mêmes standards environnementaux.
Il faudra sans doute des années pour que les citoyens européens s'approprient ces avancées politiques difficiles d'accès et dont les médias « mainstream » font rarement la pédagogie auprès du grand public. Cependant, ces directives s'imposeront et les grands acteurs économiques ont d'ores et déjà intégré les contraintes qui seront désormais les leurs.
Les choix politiques de lutte contre le réchauffement climatique sont désormais dotés de moyens opérationnels efficaces pour être mis en œuvre. ■
François Alfonsi.

Sti zitelli sò l'avvene di a nostra lingua ! Sò settenta sette quist'annu, saranu omancu duie volti di più à a prossima rientrata, saranu millaie dumane à amparà in lingua corsa, par fà campà a lingua naturalmente in a sucità corsa ! Aiutate à Scola Corsa à ingrandà è à sparghje e so scole immersive in tutta a Corsica ! Fate un donu*.

Sustenite à Scola Corsa

DIVENTATE MEMBRI DI L'ASSOCIU*, AIUTÀTECI À FURMÀ I CORSUFONI DI DUMANE !

Mandate i vostri scecchi à :
Scola Corsa, BP 12, 20416 Ville di Petrabugnu
Pè i versamenti diretti : www.helloasso.com - https://bit.ly/scolacorsa

Casata, Nome (nom, prénom)
Indirizzu (adresse)
Telefunu (téléphone)
Mail
❒ Cutisazione 10 € - ❒ Donu in più :

* Riduzzione fiscale di l'impositu di 60 % nant'à i benefizii per l'intraprese è 66 % per i particulari | Réduction fiscale de 60 % de l'impôt sur les bénéfices pour les entreprises et 66 % pour les particuliers

Discrimination linguistique

Longa vita à Fañch è Artús!

Né à la maternité de Quimper le 11 mai 2017 de parents bretons, le petit Fañch (François en breton) s'est vu refuser par les services d'état civil de la ville l'enregistrement de son prénom au prétexte du ñ tildé. Fanch, c'était possible, Fañch, non! Excès de zèle de la part d'un fonctionnaire « républicain » par trop rigide ? (en effet des prénoms bretons ont déjà été enregistrés en Bretagne), ou bien nouvelle offensive jacobine contre les langues régionales ? On penche plus aisément pour la seconde hypothèse, au vu de la bataille judiciaire qu'il a fallu mener pour faire reconnaître dans toute son identité le petit Fañch. D'autant que, en Occitanie, c'est le petit Artús, né à Mende en Lozère, qui est aujourd'hui la cible de cette discrimination linguistique…

Le petit Artús et son papa à Mende, en Lozère, revendiquent leur droit de vivre en occitan !

En 2017, les parents de Fañch, outrés, se retournent contre leurs élus qui font rectifier l'orthographe du prénom de l'enfant. Mais aussitôt, le 31 mai, le procureur de la République porte plainte devant le Tribunal de grande instance de Quimper (sic), invoquant une directive en date du 23 juillet 2014 qui fait référence à l'article 2 de la Constitution et n'autorise pas les signes diacritiques non utilisés dans la langue française ! Le 13 septembre 2017, le tribunal statue en faveur de la République de manière très politique en déclarant : *« admettre un ñ reviendrait à rompre la volonté de notre État de droit de maintenir l'unité du pays et l'égalité sans distinction d'origine ». Chìbba !* Le petit Fañch porterait atteinte à l'unité de la République ! Heureusement, les parents poursuivent pour discrimination cette décision et le jugement est infirmé en Cour d'appel de Rennes le 19 novembre 2018 ; la Cour déclarant que le ñ n'était pas inconnu de la langue française, qu'il figurait dans plusieurs dictionnaires et que d'autres prénoms avec le ñ avaient d'ailleurs déjà été acceptés.

Mais le parquet s'obstine et fait appel devant la Cour de cassation le 17 octobre 2019. Heureusement encore, celle-ci, sentant le roussi, botte en touche et conclue à un vice de forme. Le jugement de la Cour d'appel est donc confirmé et tout le monde pense alors qu'il fera jurisprudence… C'était sans compter la hargne de ceux qui font la chasse se aux langues régionales, puisque toujours en Bretagne, le procureur de la République de Brest cette fois a refusé en novembre 2019 un second petit Fañch, né à Morlaix, prétextant que la cassation du Fañch de Quimper s'est faite sur vice de forme. On reste sans voix.

Pour l'heure, c'est le jugement de la Cour d'appel qui s'applique mais cette nouvelle offensive démontre combien le combat contre les agressions de l'administration française va se poursuivre durant toute la vie du petit Fañch si l'on ne modifie pas l'article 2 de la Constitution. Il s'agit d'une véritable croisade menée par nombre de représentants de l'État contre les langues régionales et leur droit à l'existence.

Une attitude que confirme le cas du petit Artús en Occitanie. Né le 15 décembre dernier, ses parents se sont vus refuser le prénom de leur enfant par l'état civil de Châteauneuf-de-Randon au prétexte que l'accent aigu sur le ú n'existe pas en langue française. *« On ne peut même pas appeler notre enfant par un prénom historique du territoire dans lequel on habite ! »** déplore Lissandre, le papa d'Artús qui a décidé lui aussi de se battre contre cet acharnement politique : *« On le vit comme une discrimination culturelle… Artus sans accent correspond à une faute d'orthographe en occitan… la devise de la France est vide de sens. Se battre pour qu'une culture soit respectée, que notre langue soit respectée, c'est qu'on n'est ni libres, ni égaux, ni frères. »*

Cet archaïsme a été débattu jusque dans l'hémicycle du Palais Bourbon. On se souvient qu'afin de les sécuriser, le député breton de R&PS Paul Molac avait souhaité inscrire dans la loi les signes diacritiques et sa proposition a été adoptée à une large majorité par le Parlement et le Sénat. Malheureusement, la loi Molac du 21 mai 2021 a été immédiatement censurée par le Conseil constitutionnel sur cette question du ñ, de même que sur l'enseignement immersif. Face à la colère et à la mobilisation montante de toutes les régions qui défendent une langue, Emmanuel Macron avait tempéré cinq jours plus tard en déclarant : *« Les langues de France sont un trésor national. Toutes, qu'elles soient issues de nos régions en métropole ou de nos territoires d'Outremer, ne cessent d'enrichir notre culture française… Depuis des décennies, un mouvement majeur de transmission par l'école immersive, au travers d'associations comme Diwan, Seaska, les Calendretas, Bressola, ABCM et d'autres, a fait vivre ces langues et a garanti leur avenir. Rien ne saurait entraver cette action décisive… Le droit doit libérer, jamais étouffer. Ouvrir, jamais réduire. La même couleur, les mêmes accents, les mêmes mots : ce n'est pas cela notre nation. »* Le Premier Ministre Jean Castex avait alors dépêché deux experts pour donner une nouvelle lecture à la décision du Conseil constitutionnel… D'autant que l'ONU s'en est mêlé…

Fernand de Varennes, rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions des minorités, Alexandra Xanthaki, rapporteuse spéciale pour les droits culturels et Koumbou Boly Barry, rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation, cosignaient le 31 mai un courrier à l'adresse du gouvernement français dénonçant : *« Cette décision peut porter atteinte à la dignité, à la liberté, à l'égalité et à la non-discrimination ainsi qu'à l'identité des personnes de langues et de cultures historiques minoritaires de France. Ces langues,*

recensées au nombre de 75 selon le rapport officiel Cerquiglini en 1999, sont pour la plupart classées par l'Unesco en danger de disparition.»

Le 16 décembre, une nouvelle circulaire du ministère de l'Éducation nationale affirme : *«l'enseignement par immersion est une stratégie possible d'apprentissage de l'enseignement bilingue»*, levant ainsi l'interdiction de la méthode immersive d'enseignement en langues régionales. Mais peut-il y avoir une écriture dans ces écoles, et un rejet de celle-ci dans l'état civil pour l'enregistrement de prénoms en langue régionale ?

Le comble, c'est que le ñ (appelé tiltre) existe dans la langue française. Il est courant au Moyen-Age et jusqu'au XVIIIe. Il est même mentionné dans l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui a pourtant servi contre les langues régionales**, puis l'usage et l'Académie Française l'ont peu à peu gommé de l'orthographe du français avant qu'il ne soit réintroduit par le biais de la reconnaissance des langues étrangères du fait des migrations notamment espagnole et portugaise... D'ailleurs le nom du préfet de police de Paris (nommé en juillet 2022), ex-secrétaire d'État à l'Intérieur, ex-patron de la DGSI (2017), coordonnateur de la lutte contre le terrorisme (2020), Laurent Nuñez-Belda, doit-il être réorthographié ?? On voit bien la stupidité de cet acharnement discriminatoire ! Il est grand temps que la Constitution et les directives qui en découlent s'adaptent aux réalités de la vie en France.

Il est surtout grand temps que les langues régionales, dites «patrimoine de la France» par cette même Constitution soient pleinement et entièrement reconnues dans tous leurs droits ! À suivre. ■ **Fabiana Giovannini.**

** Déclaration faite dans Midi-Libre.*

*** Son utilisation est allée au-delà de ce qui était prévu. François 1er voulait asseoir la primauté de la langue française sur le latin en matière de justice. De ce fait, l'Ordonnance royale de Villers-Cotterêts impose que tous les textes administratifs et judiciaires soient écrits «en langage maternel français et non autrement». Les langues régionales ont souffert de cette décision car le centralisme linguistique s'est imposé et a servi la guerre que d'aucuns menaient contre les langues régionales. De même que, près de cinq siècles plus tard, le fameux article 2 de la Constitution française, qui n'avait pas vocation à lutter contre les langues régionales mais contre l'anglais, ne sert aujourd'hui qu'à combattre les langues régionales. C'est tout le malheur de nos langues pourchassées par l'archaïsme jacobin.*

État civil

Stop à la marginalisation des langues régionales !

La Fédération Régions & Peuples Solidaires qui regroupe les partis autonomistes ou indépendantistes en Alsace, Bretagne, Catalogne, Corse, Pays Basque, Occitanie, Savoie*, et présidée par François Alfonsi, proteste contre cette nouvelle agression faite au nom de l'article 2 de la Constitution française... Après la polémique contre le ñ du petit Fañch en Bretagne et le combat judiciaire qu'il a fallu mener pour que l'enfant soit reconnu dans toute son identité, le service d'état civil de la ville de Mende cette fois-ci, en s'appuyant sur la circulaire du ministère de la Justice du 23 juillet 2014, a refusé le 15 décembre dernier d'enregistrer le prénom occitan Artús, au motif que l'accent aigu sur le «u» n'existait pas en français. Voici le communiqué de R&PS.

«Malgré les avancées de ces dernières années, il reste fort à faire pour que l'usage des langues régionales soit accepté par l'administration.

Après le tilde sur le «n» de Fañch le breton, ce serait l'accent aigu sur le «u» d'Artús l'occitan, qui menacerait l'unité de la France.

Cette décision absurde et ethnocentrée est la conséquence directe de la censure par le Conseil constitutionnel, en 2021, de plusieurs articles de la loi Molac dont l'article 9 qui prévoyait effectivement l'utilisation des signes diacritiques des langues régionales dans les actes de l'état civil.

Invoqué alors par le Conseil constitutionnel pour censurer la loi Molac, l'article 2 de la constitution qui proclame le français langue de la République reste le principal verrou contre les langues régionales.

Il aura fallu 19 mois de combat judiciaire et politique pour que Fañch soit autorisé, par la cour d'appel de Rennes, à être écrit avec un tilde. Faudra-t-il autant de temps pour autoriser un accent aigu pour Artús ? Notre justice comme nos élus ne devraient plus avoir à perdre temps et argent public avec ces batailles d'un autre temps.

Régions et Peuples Solidaires (R&PS) invite par conséquent M. Dupont-Moretti à moderniser la circulaire du 23 juillet 2014 en reconnaissant l'utilisation de tous les signes diacritiques utilisés en langues régionales dans les actes de l'état civil.

R&PS tient à rappeler que chaque langue possède sa propre graphie et qu'il est par conséquent injuste d'imposer celle du français dans l'écriture des actes de l'état civil en langues régionales. Le français n'a pas à servir de référentiel pour les langues régionales.

Artús est un prénom occitan. Le «ú» est reconnu par le Congrès permanent de la langue Occitan et figure dans tous les dictionnaires de langue occitane. Le prénom Artús doit donc pouvoir être enregistré avec l'accent aigu sur le «u». R&PS apporte tout son soutien aux parents du petit Artús dans leur combat pour la reconnaissance du prénom de leur fils.» ■

** R&PS regroupe 13 organisations : Union Démocratique Bretonne (UDB), Partit Nationaliste Basque (PNB), Eusko Alkartasuna (EA), Euskal Herria Bai (EHBai), Oui au Pays Catalsan, Unitat Catalana, Esquerra Republicana de Catalunya (ERC), Partit Occitan (POc), Partitu di a Nazione Corsa (PNC), Femu a Corsica, Mouvement Région Savoie (MRS), Unser Land, 57-Partit Mosellan, Congrès Mondial Amazigh (CMA).*

À i nostri grandi pueti

Sta nova rubrica hè cunsacrata à i grandi pueti di a nostra lingua è di a nostra cultura (amichi lettori, mandàteci puru scritti chè v'avete chì certi sò difficiule da buscà). Oghje, salutemu à u grande Bartulumeu Dolovici, ringraziendu a M3C induve avemu presu infurmazioni*.

Disegnu di Bartulumeu Dolovici fattu da Niculau Carlotti chì fecia dinù disegnu per Arritti à quell'èpica.

Muntagna… sì Libertài

Ricunnoscu vulinteri
È ghjè a mè malatìa
Ch'ùn vogliu nisun'appressu
Quandu vò par l'Alta Vìa
Quandu giru a muntagna
Ùn ne vogliu cumpagnìa.

Quand'à u mè core pìcchja
Un tremendu timpurale
Ùn cercu u mè duttore
Chjàppu u mè pasturale
À la mè muntagna corru
Cusì parte u mè male.

Mi teni a mè muntagna
Strintu strint'à u to pettu
A to'voce mi parvene
Cun u so timpanu schiettu
Passiunatu ti rispondu :
Ùn ti faraghju dispettu.

Per noi, nu u to'senu
E ricchezze sò prisente
Si chjàmanu « Acque chjare »
Di a lìbara surgente
Si chjàmanu e fureste
À l'amicu accugliente.

Per l'accogliu, sò a postu
Tant'è tante campanelle
Di e muse sò cumpagne
E to'sgualtre Fatarelle
L'àprenu i so'palazzi
L'hai criati per Elle.

Ùn sò ca l'amici veri
Chì pùntanu e to'porte
A natura ricca mensa
Ci hà messu à colme volte
I tisori naturali
Ci sò di tutte e sorte.

Sò per l'amici fidati
I splendori muntagnoli
E muvrelle di i'Sipale
I maestri rusignoli,
I stazzi di i pastori
I paesi… troppu soli.

Mi piace l'àlitu frescu
Chì a sera si ne corre
Chì carezza a fuiccia
A macchja, e creste more
Tandu sò belli i celi
Tandu passi…. Bel'Altore.

Veng'à beie, O Muntagna
E to acque sapurite.
A mè Musa si cumpiace
Sopr'à e teppe macchjte
Sopr'à Zecche di l'Aspriccia
Ancu s'ell'ùn sò fiurite.

Muntagna, a mè muntagna
Cun tè Regina vogliu stà
Una voce di cristallu
Di cristallu d'Eternità
Da e Borghe per tè s'alza
È canta senza rifiatà :

Risplendi a mè muntagna
È riùmbi di maestà
Ci accòrdenu e to sponde
Tant'è tanta felicità
Perchè brilla frà i Stelli
U to sìmbulu : Libertà !
Libertai ! Libertai ! ■

Bartulumeu Dolovici
Jugnu 1990

NB : da nutà chì l'accentuazione (malatìa, cumpagnìa, pìcchja, libertài…) sò di l'autore… ARRITTI ch'hà l'abitùtine di facilità a lettura di i so lettori cù ss'accentuazione (puru sè micca tutti i linguisti appreziè ghjanu), s'hè permessu quì d'aghjustale ancu quandu l'autore ùn l'hà micca precisate (sò, lìbara, chjàmanu, sìmbulu…).

Natu in Calvi u 27 d'ottobre di u 1915, Bartulumeu Dolovici era pueta è militente di l'èpica di *u riacquistu*. Morte in u 2009 à l'età di 93 anni ci laca mondu scritti, puesìe, pezze di teatru è testimugnanze preziose di l'usi è e tradizioni di i nostri paesi… Circa 335 di e so òpere sublìmanu a lingua è a cultura corsa secondu à a Mediateca Culturale di a Corsica è di i Corsi (M3C). Hè statu primatu da u prèmiu *Pierre Bonardi* pè u so rumanzu *Veghja cù i morti*, in u 1974, è di u prèmiu *Rime Corse* di a Fundazione Michel Ange pè e so puesìe stampate in *A son'di cornu mille versi*. Hà cumpostu dinù, è assai cantarini anu messu in mùsica e so puesìe : Canta u Populu Corsu, Antone Ciosi, Richard Girolami, I Muvrini, Ghjuvan'Paulu Poletti, Jacky Micaelli…
Era un militente appassiunatu di a nostra lingua, a nostra cultura, a nostra stòria. Hà rinvivitu u sìntimu naziunale cù parechji scritti è hà iniziatu a creazione di l'associu *U Ricordu di Ponte Novu* per riacquistà ssi fatti di stòria ma dinù u stintu patriottu. A prima cummemurazione s'hè fatta in u 1969 cù parechji culturali famosi cum'è Yvia Croce, Peppu Flori, Ghjanettu Notini… In u Fondu Ange-François Flori à a Mediateca Culturale di a Corsica è di i Corsi si pò truvà un preziosu filmettu di stu primu appuntamentu. A battaglia di Ponte Novu hè stata messa in scena in u 2009 da l'associu l'Ànima di u Rustinu, in grazia à i so scritti.
Eccu un strattu di a tragedia di Ponte Novu, parulle messe in bocca di Pasquale Paoli chì tradùcenu quant'ellu era di stintu corsu Bartulumeu Dolovici : *«9 di maghju! À l'imbrunì di stu ghjornu, s'hè spentu l'ùltime lume è… a nostra razza fiera, hè smarita dentr'à stu Fiume! Patriotti corsi, i me fratelli cari, u vostru sangue schiettamente corsu, un sarà mai un sangue mortu ; da l'Abissi prufondi, darà forza à Novi Fiori di Veranu, chì sbucciaranu un ghjornu di maghju per a Festa di u Veranu Corsu. Si chjamaranu «Fior'di Libertà!» Salut'à voi, Immmurtali Patriotti! Salutu à voi, o Morti di Ponte Novu!»* ■

* Fonte : m3c.universita.corsica

Difficile pour moi d'écrire un article. Je répète comme un perroquet les mêmes arguments. Femu vient d'accoucher d'un document qui se veut exhaustif et explicatif pour son congrès général en février. Document de plus de trente pages !

Encore un long chemin à parcourir...

Le chemin à parcourir pour « sauver le peuple corse » reste à prendre et il est long. Il nous manque le seul levier moteur du changement historique, un mouvement de terrain transversal qui soit le principal acteur de l'espoir et de la montée en puissance continue.

par Max Simeoni

Pour tirer parti du document de travail publié par Femu a Corsica, il faut être un lecteur endurant, et initié. Il convient aux débats d'un congrès si on l'a lu avant et assimilé. Autant dire qu'il concerne les militants du congrès qui devront prendre des décisions. On peut aussi espérer que, dans le public, il amènera certains à être plus ouverts aux arguments en faveur d'une autonomie « pleine et entière ».

En fait, si on regarde dans le rétroviseur, les justifications pour une telle autonomie sont avancés depuis 60 ans (le manifeste du CEDIC en 1964, le premier *Autonomia* de 1974, 10 ans après, et le deuxième *Autonomia* en 1991 il y a plus de 20 ans). L'*Autonomia* de 1974 comportait, entre autres, la publication du rapport secret demandé par la Datar puis dévoilé par l'ARC un an avant les événements d'Aléria, ainsi que les mensonges honteux de l'État républicain pour se disculper du choix, sur 4 scénarii, de la disparition du peuple corse avec 150.000/200.000 lits en 15 ans accompagnés de 70.000 techniciens. *Autonomia* de 1991 a détaillé quels étaient les réformes à envisager et les moyens légaux et financiers à utiliser. Il ne restait plus qu'à mettre en chantier, sur le terrain, des moyens politiques tactiques. Sans parler du rabâchage chaque semaine dans ARRITTI.

La leçon n'a pas été tirée. On tourne en rond pour se mordre la queue. Mémoire courte ? Usure du temps ? Bien des autonomistes d'aujourd'hui n'étaient pas encore nés au moment d'Aleria. Quatre statuts particuliers (Deferre, Joxe, Jospin, Cazeneuve) n'ont freiné ni le déclin démographique du peuple corse, ni l'exode, et plus de 3.000 nouveaux arrivants se fixent chaque année, les résidences secondaires poussent comme des champignons. La terre échappe aux autochtones et d'autres s'y installent ou la louent. Réservoir d'hommes vidé (160.000 habitants en 1962). Terre non développée et rentabilisée pour l'économie extérieure par un tout-tourisme. 97 % de ce que nous consommons est importé.

Risible et triste, cet épisode d'un Darmanin ministre de l'Intérieur, troisième de l'État, qui disait venir pour écouter les Corses et discuter de tout sans tabou. Risibles ceux qui, avec un titre d'élus ou de représentants d'une organisation syndicale ou socio-professionnelle, jouent férocement des coudes pour être dans le peloton qui sera reçu. L'efficacité d'un mandat territorial n'existe pas. Une majorité absolue n'est-elle pas en échec ? Elle est sans opposant externe capable de peser. Le piège de la facilité lui tend les bras !

Or, le déclin du peuple se poursuit ; les Corses, avec le temps, finiront par se contenter des miettes de la saison touristique. C'est bien la disparition du lien entre un homme et sa terre qu'on veut éradiquer, tout ce qui fait qu'un Corse se sent Corse avec un territoire, une langue, une culture, une histoire. C'est bien ce lien qu'on veut faire disparaître pour disposer de sa terre et tirer des bénéfices importants pour l'économie productive continentale.

C'est une des politiques envisagées du fameux rapport secret, dont on ne parle plus mais appliquée en douce, non plus par la Datar, mais par les réseaux bancaires et de crédits. Ici, nos représentants jouent au chat et à la souris. Un rôle de souris édentée, griffes limées, et maigres...

Le chemin à parcourir pour « sauver le peuple corse » reste à prendre et il est long. Comme celui de la langue corse qui sera sauvée quand les mères parleront corse à leurs enfants (rapport de l'Unesco de 2002/2003 sur les langues régionales ou minoritaires).

La pugnacité des culturels pour la langue, pour une culture de continuité entre le présent et l'avenir, est une action positive dans la mesure où elle garde le témoin à passer dans le trail de l'histoire, dans une longue course où l'arrivée est incertaine et les abandons, nombreux, éliminés définitivement.

Ceci est vrai aussi pour les écologistes qui, défendant la nature et la biodiversité, gênent les financiers prédateurs, l'appropriation, la spéculation. Que peut-il y avoir de plus naturellement écologique qu'un Corse ? Il y a une erreur, que nous manque-il ? La langue corse, tous les politiques, nationalistes ou non, sont pour qu'elle persiste. On est loin du temps où quelques maires souhaitaient la voir interdire !

Il nous manque le seul levier moteur du changement historique, un mouvement de terrain transversal qui soit, au sein du peuple corse, le principal acteur de l'espoir et de la montée en puissance continue de sauvetage. Qui désigne pour l'essentiel ses élus locaux et dans les institutions françaises. Les mandats, en quelque sorte, lui appartiennent. Chaque pieve a des représentants à une coordination qui doit dégager une cohérence nationale corse. Les élus retenus agissent dans le cadre d'exercice des institutions. Ils doivent rendre des comptes dans leur pieve et à la coordination. Ils reçoivent des indications de la part de la coordination.

Je reviendrai sur cette organisation de terrain du mouvement national autonomiste. Elle est capitale. Elle doit sécréter la conviction, la détermination, la démocratie. Bref, l'auto-formation en groupe au sein du peuple en lutte pour sa survie. ■

Internaziunale

Dittatura di i Mollah

Suffrenze di u pòpulu iranianu

Deux autres condamnés à mort en Iran ont été exécutés. Cela fait quatre jeunes hommes en pleine force de l'âge arrachés à la vie et à l'amour des leurs. Condamnés de manière inéquitable, torturés et exécutés. 17 personnes attendent dans le couloir de la mort. Mohammad Boroughani, 19 ans, a été placé à l'isolement précédent son exécution… Et pour les quatre premières exécutions officielles, combien d'exécutions sommaires ? Des centaines de femmes, d'hommes, d'enfants ont été tués lors des manifestations, parfois criblés de balles dans le dos. L'Iran souffre et appelle au soutien international pour que cesse cette tuerie.

Vingt-six jeunes femmes condamnées abusivement à des peines de mort ou à de longues années de prison, ont entamé une grève de la faim depuis le 2 janvier. Arrêtées, violées, torturées, condamnées dans des simulacres de procès, ou détenues sans explications et dans des conditions inhumaines, elles n'ont trouvé que ce moyen pour attirer l'attention de la communauté internationale. Ce qui provoque les foudres encore de leurs geôliers. Combien de temps tiendront-elles sous leurs pressions ? Que va-t-il leur arriver ? La grève de la faim est partie du cas de Armita Abbasi, 21 ans. La jeune femme a été arrêtée fin septembre dans la rue. Elle a subi plusieurs viols collectifs, mains et pieds liés, dans le fourgon de son arrestation puis en prison. Elle a dû être hospitalisée... Son cas sera examiné par la « justice » des Mollah le 23 janvier prochain. Le fait qu'il y ait eu des maltraitances entraînent presqu'automatiquement une condamnation pour toute sorte de motifs qui suffisent à identifier une dictature : « corrompu sur terre », « guerre contre Dieu », « inimitié envers Dieu », « rassemblement en vue de commettre un crime contre la sécurité nationale », « émeute instrumentalisée par des puissances étrangères »... On peut être aussi condamné pour avoir soigner des manifestants si l'on est médecin, pour avoir porté secours à des blessés... pour être simplement défenseur des droits de l'homme ou des droits des femmes, ou journalistes, ou artistes, ou homosexuels, ou militants politiques, ou avocats, ou manifestants, ou simples passants aux abords d'une manifestation... Ils sont des milliers détenus abusivement. Plus de 15.000 selon les associations humanitaires.

Les peines aussi sont représentatives d'une dictature : condamnations à mort par pendaison, peines de prisons démesurées, coups de fouet, sans oublier l'interdictions d'utiliser des smartphones ou les réseaux sociaux... pour dire si le régime craint l'information.

À la prison de Kachouii où sont enfermées les femmes grévistes de la faim, ils se passent des horreurs. Tortures et viols (de femmes et d'hommes) sont monnaies courantes. Leurs familles se massent quotidiennement aux portes pour protester et apporter leur soutien aux détenues. Elles ont été sévèrement réprimées ce lundi 9 janvier. Quand la communauté internationale réagira-t-elle autrement qu'avec des mots qui n'ont aucun effet sur le régime ?

Un appel au rassemblement est lancé pour ce lundi 16 janvier devant le Parlement européen à Strasbourg. ■

Quelques-uns des visages de ces femmes en grève de la faim que les Mollah veulent cacher aux yeux du monde.

« S'ils coupent internet pour toujours, j'aimerais que mon dernier post soit : Vive la femme, vive la liberté, vive l'Iran »

Hamidreza Rouhi, assassiné à Téhéran lors d'une manifestation.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 9 janvier 2023, Monsieur Mario GAFFORI, demeurant à Bonifacio (20169), chemin de Padorella, a confié à :
Monsieur Jean-Marie GAFFORI, demeurant à Bonifacio (20169), Padurella,
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds artisanal de construction de maisons individuelles situé à Bonifacio (20169), Padurella ;
Pour une durée d'une année à compter du 2 janvier 2023 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds artisanal dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis,
signé Jean-Marie GAFFORI, le locataire-gérant.

FIN DE LOCATON-GERANCE

La location-gérance consentie par la SARL BIANC'&NERU PROD, inscrite au RCS de BASTIA sous le numéro 522 852 417, dont le siège social est fixé Lotissement Castellaccio, BP 45 Route de Bastia 20220 MONTICELLO, représentée par Mr Patrick DANESI, gérant ; propriétaire du fonds de commerce de vente au détail de textile exploité sous l'enseigne SASU G DISTRIB, inscrite au RCS d'AJACCIO sous le numéro 883 289 373, dont le siège social est sis lieu-dit Batroni 20167 SARROLA-CARCOPINO, représentée par Mr Marvin GOREEBA ; suivant acte sous seing privé du 1ier Janvier 2022 d'un fonds de commerce de vente de textile sis 42, Rue Cardinal Fesch 20000 AJACCIO a pris fin le 31 Octobre 2022.

ANNONCES LÉGALES
arritti2@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FURIANI en date du 20 décembre 2022, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : ELIFLO,
SIEGE SOCIAL : Route du Village, Res A Moresca, 20600 FURIANI (Corse)
OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange apport ou autrement.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 500 euros
GERANCE : Madame Mandy FRAYSSINET, demeurant Route du Village, Rés A Moresca, 20600 FURIANI (Corse),
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

SARL HUSSS en dissolution
SARL au capital de 600.00 euros
Le Clos des Oliviers – Querciolo
20213 Sorbo Ocagnano
RCS Bastia : 917 484 826

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé le 23 décembre 2022, la dissolution volontaire anticipée de la société à compter du 31/12/2022, désigné en qualité de liquidateur Melle Pieri-Cayet Mair-Thérèse demeurant 20237 La Porta, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur.
Mention en seera faite au RCS de Bastia

AVIS DE PUBLICITE

SARL PRUMUZIONE NUSTRALE
Capital variable : 59 759,63 euros
Siège Social : 5 boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia
R.C.S. Bastia : 407 754 209

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2022, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
Ancien siège : 6 rue Capitaine Livrelli, 20000 Ajaccio
Nouveau siège : 5 boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, le gérant.

Dolu

Jacques Kauffmann nous a quitté

La Fédération Régions & Peuples Solidaires est de nouveau endeuillée avec la perte d'un militant historique alsacien. Jacques Kauffmann avait 92 ans. Militant historique et membre fondateur de l'Union du Peuple Alsacien (UPA), qui s'est fondu en 2009 dans Unser Land, il était de ces militants humbles et humanistes, toujours présent, toujours fraternel et prompt à aider et soutenir tous les combats de peuples. Il souffrait dans son cœur et dans son âme des agressions permanentes contre la langue et la culture alsaciennes, et les manipulations éhontées du pouvoir pour amalgamer l'histoire de l'Alsace et le sentiment autonomiste alsacien à l'Allemagne nazie, c'était pour lui une injure profonde et insupportable. Dans tous ses déplacements politiques il brandissait fièrement le rot un wiss, drapeau rouge et blanc de l'Alsace qui représente le plus ancien marqueur de l'identité alsacienne avec sa langue. Dans tous les débats de R&PS, Jacques (comme d'ailleurs son ami hélas lui aussi disparu, ancien président de l'UPA, Martin Hell) intervenait pour rappeler les injustices et la répression politique qui frappaient l'Alsace. *« Un grand autonomiste vient de nous quitter »* a commenté le parti autonomiste Unser Land aujourd'hui représentant de l'Alsace au sein de la Fédération R&PS. *« Jacques était un militant à la sincérité énorme et tellement fraternel ! Pour R&PS l'émotion est générale et profonde »* a témoigné le président de R&PS François Alfonsi.
Jacques, comme Martin, était un fidèle amis d'ARRITTI. Riposi in pace caru amicu. ■

Abbunamentu

ARRITTI

Pigliu un abbunamentu d'un annu à ARRITTI per 55 €

❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'ARRITTI.
❒ Eccu un sustegnu in più di .....€

Casata, Nome (nom, prénom) : .....
Indirizzu (adresse) : .....
.....
Telèfonu (téléphone) : .....
Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

DOLCE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : VILLA DOLCE E SERENA, HAMEAU DE PRECOJO, 20137 PORTO-VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 6 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DOLCE
Siège social : Villa Dolce e Serena, Hameau de Precojo, 20137 Porto-Vecchio
Objet social : la location d'embarcations nautiques légères et matériels terrestre sportifs et de loisirs (dont transats et parasols) ; la vente de produits alimentaires, snacking, restauration traditionnelle sur place et à emporter.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros
Gérance : Monsieur Christian FEYFANT, demeurant à Porto-Vecchio (20137), Villa Dolce e Serena, Hameau de Precojo, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

Epicerie fine chez Pierre François
SAS au capital de 1.000 €
Siège social : rond-point de Ceppe, 20620 Biguglia
Siret : 898907720

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale du 22 décembre 2022 il a été décidé : - D'approuver les comptes définitifs de la liquidation, - De donner quitus à M. Pierre Bereni liquidateur pour sa gestion et de le décharger de son mandat, - De prononcer la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2022.
Les comptes de liquidation seront déposées et la radiation sera effectuée auprès du Greffe du tribunal de Commerce de Bastia.

CORSE EXPLOITATION FORESTIERE (EURL)
SARL au capital de 2000 €
Siège social : LIEU DIT ROSETO 20117 CAURO
833 864 838 RCS d'Ajaccio

L'AG du 30/12/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. COURCOUX CAPIGRIGGI ROGER FRANCOIS, demeurant LIEU DIT ROSETO 20117 Cauro, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS d'Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P.en date du 21/11/2022, il a été constitué une S.A.S.dénommée : I GRESSINI CORSI
Siège social : place du village 20214 ZILIA
Capital : 7500€
Objet : fabrication de biscuits artisanaux
Président : HOLDING SANTELLI, S.A.S., SIREN 921 3716 21, représentée par son président M.Jean-Nöel SANTELLI 20214 ZILIA
Directeur Général : : M.François PAOLI parc torricella II bat C 20620 BIGUGLIA
Directeur Général Délégué : M.Jean-Philippe LORENZI résidence saint florent A2 20600 BASTIA
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : MARC BATTISTINI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

A nàscita di Paulu Antone !

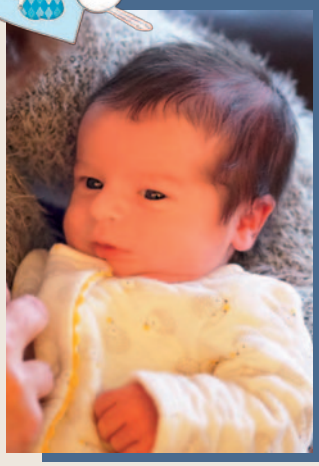

Hè natu Paulu Antone stu 3 di ghjennaghju 2023 in Aiacciu ! U ciucciu hè magnìficu, pesa 3,4 chilò è hè in piena forma ! Hè u primu figliolu di Hélène Angelini è di Petru Antone Alfonsi, è u figliulinu di Monica è Francescu Alfonsi, u nostru aurudeputatu ! Dinù, parte di a mamma, hè u figliulinu di Julianne è Louis Christophe Angelini. ARRITTI manda tante felicitazioni à i parenti di Paulu Antone, è à e so minnane è babboni. Tant'auguri di longa, bella è felice vita à stu principellu ! ■

Nouveau !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

La Foir'Fouille
C'EST LA FÊTE À LA MAISON !
9 MAGASINS À VOTRE SERVICE
L'ÎLE-ROUSSE CORTE BIGUGLIA GHISONACCIA
FOLELLI AJACCIO PROPRIANO BORGO PORTO-VECCHIO